

**PROCES-VERBAL du Conseil communautaire
de la Communauté de Communes
Bresse Revermont 71**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 novembre à 20H30, le Conseil communautaire s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de DEVROUZE sur convocation en date du 23 novembre 2023, sous la Présidence de M. Didier FICHET, Président.

Etaient présents : Thierry BERLEMONT, Jean-Christophe BONIN, Pierre BOUSQUET, Emmanuel BRAILLON, Jean-Paul CAVARD, Evelyne CHANUSSOT, Murielle CHEMA, Martine CHEVALLIER, Robert COULON, Sabine DOMS, Christiane ESTELA, Jocelyne EUVRARD, Didier FICHET, Jean-Michel FROMONT, Hubert FLUPIN, Françoise JACQUARD, Sébastien JACQUARD, Patrick MICHELIN, Jean-Luc NALTET, Françoise PUGEAUT, Nadine ROBELIN, Aurélie SERVAN, Jean SIMONIN, Nicolas VILAIN

Excusés avec procuration : Emmanuel BECLERE à Jean SIMONIN ; Jean-Pierre PAPIN à Françoise JACQUARD ; Samuel ROSSIGNOL à Jean-Luc NALTET ; Jean-Claude VIEUX à Nadine ROBELIN

Excusés : Annie BOURGEOIS, Robert GOYOT, Audrey JALLEY, Yoann PIMENTEL

Absents : Florent CHAUX, Marion SAVOY

Nombre de membres

En exercice : **34**

Présents : **24**

Excusés avec pouvoir : **4**

Excusés : **4**

Absents : **2**

Monsieur le Président accueille les participants, remercie les participants de leur présence, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas est désigné secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation procès-verbal Conseil Communautaire du 26/09/2023 ;
- Tarifs 2024 ;
- Bibliothèques : remboursement frais bénévoles ;
- Demande de subvention au Département (appel à projets voirie) ;
- Proposition mise en vente Pépinière d'entreprises / ZA Beaurepaire en Bresse ;
- Décision modificative N°1 budget annexe cellules commerciales Mervans ;
- Dissolution Syndicat des Cosnes ;
- Délégué CCB71 au SICED / Commune de Le Planois

1- Approbation du compte rendu de la réunion du 26 septembre 2023

Le procès-verbal ayant été joint à la convocation de ce Conseil communautaire, le Président demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2023.

Vote : Adoption à l'unanimité

Délibération 2023-57

Les membres du Conseil communautaire approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la dernière séance.

2- Tarifs 2024

Une proposition de tarifs pour l'année 2024 (piscine, portage de repas, centre de loisirs, matériel, bibliothèques, villas d'hébergement...) est présentée aux membres du Conseil communautaire. Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil communautaire.

Vote : Adoption à l'unanimité

Délibération 2023-58

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** l'application des tarifs des services communautaires pour l'année 2024 suivant le tableau ci-après :

TARIFICATIONS	TARIFS AU 01/01/2020	TARIFS AU 01/01/2021	TARIFS AU 01/01/2022	TARIFS AU 01/01/2023	TARIFS AU 01/01/2024
PISCINE					
Tickets adultes	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €
Tickets enfants	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €
Abonnement adultes	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €
Abonnement enfants	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Aquagym (1heure)	9,50 €	9,50 €	9,50 €	9,50 €	9,50 €
Groupes scolaires extérieur CCBR	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €
Collège St Germain du Bois (ligne d'eau)	20,90 €	20,90 €	20,90 €	20,90 €	20,90 €
Collège Pierre de Bresse	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €
Groupes scolaires extér. Dép. 71	3,20 €	3,20 €	3,20 €	3,20 €	3,20 €
ABS Aquagym (séance)	86,00 €	86,00 €	86,00 €	86,00 €	86,00 €
Leçon de natation (la demi heure)	7,50 €	7,50 €	7,50 €	9,00 €	9,00 €
Bonnets de bain	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
Boissons	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
Boissons	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €
GYMNASE					
Collège St Germain du bois	8,71 €	8,71 €	8,71 €	8,71 €	8,71 €
	6,25 €	6,25 €	6,25 €	6,25 €	6,25 €
Associations : Gymnase : 60 1ères heures	6,70 €	6,70 €	6,70 €	6,70 €	6,70 €
Associations : Gymnase : 51 à 100 heures	5,20 €	5,20 €	5,20 €	5,20 €	5,20 €
Associations : Gymnase : au-delà de 100 heures	3,70 €	3,70 €	3,70 €	3,70 €	3,70 €
PORTAGE DE REPAS					
Repas	9,50 €	9,50 €	9,80 € tarif au 01/07/2022	9,80 €	9,80 €
MATERIELS					
Ass. Coll. CCBR (Friteuse, machine hot dog, crêpière, gauffrier)	17,00 €	17,00 €	17,00 €	19,00 €	21,00 €
Ass. Coll. Hors CCBR (Friteuse, machine hot dog, crêpière, gauffrier)	40,00 €	40,00 €	40,00 €	44,00 €	46,00 €
Caution matériels	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
(9) Stands 3 x 6 : CCBR	17,00 €	17,00 €	17,00 €	19,00 €	21,00 €
(9) Stands 3 x 6 : hors CCBR	40,00 €	40,00 €	40,00 €	44,00 €	46,00 €
(8) Stands 3 x 8 - CCBR	18,00 €	18,00 €	18,00 €	20,00 €	22,00 €
(8) Stands 3 x 8 - Hors CCBR	40,00 €	40,00 €	40,00 €	44,00 €	46,00 €
Mise à disp. 1 à 3 stands	30,00 €	30,00 €	30,00 €	33,00 €	35,00 €
Mise à disp. 4 à 7 stands	38,00 €	38,00 €	38,00 €	42,00 €	44,00 €
Mise à disp. 8 à 10 stands	45,00 €	45,00 €	45,00 €	50,00 €	52,00 €
Mise à disp. 11 à 14 stands	52,00 €	52,00 €	52,00 €	57,00 €	59,00 €
Mise à disp. 15 à 18 stands	59,00 €	59,00 €	59,00 €	65,00 €	67,00 €
Caution stands	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Chapiteau 6 x12 - CCBR	70,00 €	70,00 €	70,00 €	77,00 €	79,00 €
Chapiteau 6 x12-Hors CCBR + Ass. Tech	250,00 €	250,00 €	250,00 €	275,00 €	277,00 €
Caution chapiteau 6 x 12	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 900,00 €
Chapiteau 8 x12 - CCBR	80,00 €	80,00 €	80,00 €	88,00 €	90,00 €
Chapiteau 8 x12 - Hors CCBR	450,00 €	450,00 €	450,00 €	495,00 €	497,00 €
Caution chapiteau 8 x 12	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Podium - CCBR	170,00 €	170,00 €	170,00 €	187,00 €	189,00 €
Podium - Hors CCBR + ass. Tech	450,00 €	450,00 €	450,00 €	495,00 €	497,00 €
Caution podium	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Parquet - CCBR	80,00 €	80,00 €	88,00 €	88,00 €	90,00 €
Parquet - Hors CCBR + ass. Tech.	250,00 €	250,00 €	275,00 €	275,00 €	277,00 €
Caution parquet	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Tables et Bancs (35) - CCBR	2,00 €	2,00 €	2,00 €	3,00 €	4,00 €

Tables et Bancs (35) - Hors CCBR	5,00 €	5,00 €	5,00 €	6,00 €	7,00 €
Caution tables et bancs	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Barrières sécurité (125) - Hors CCBR	2,00 €	2,00 €	2,00 €	3,00 €	4,00 €
Séparateur de voirie - Hors CCBR	2,00 €	2,00 €	2,00 €	3,00 €	4,00 €
Coffret de distribution (4) - CCBR	30,00 €	30,00 €	30,00 €	33,00 €	34,00 €
Coffret de distribution - hors CCBR	80,00 €	80,00 €	80,00 €	88,00 €	90,00 €
Caution coffret distribution	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
(4) Triflash	10,00 €	10,00 €	11,00 €	11,00 €	12,00 €
Caution Triflash	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Assistance technique	20,00 €/h	20,00 €/h	20,00 €/h *	22,00 €/h	22,00 €/h
BIBLIOTHEQUE					
	12,00 €	12,00 €	12,00 €	12,00 €	12,00 €
Inscription adultes	1/2 tarif au 01/07	1/2 tarif au 01/07	1 an renouvelable à la date anniversaire	1 an renouvelable à la date anniversaire	1 an renouvelable à la date anniversaire
Inscription - 18 ans	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Amendes	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,80 €
Caution non inscrits	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €
VILLAS HEBERGEMENT					
Salle travail extérieurs CCBR	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €	80,00 €
Salle travail extérieurs	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Salle repas famille extérieurs villa	160,00 €	160,00 €	160,00 €	160,00 €	160,00 €
Salle repas fam. Ext. CCBR	210,00 €	210,00 €	210,00 €	210,00 €	210,00 €
Salle repas famille locataires	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €
Caution location salle	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €

* Une assistance technique peut être apportée aux demandeurs de la Communauté suivant un tarif de 22 €/h.
L'assistance technique CCBR71 est obligatoire avec la location aux associations et collectivités extérieures.

Cette assistance technique est portée à 150 € la journée pour une utilisation cumulant les chapiteaux et les stands, pour le montage, le démontage et le contrôle.
Il est précisé que les matériels sont pris au dépôt de Saint Germain Du Bois et que l'employé est affecté à la sortie et à la rentrée du matériel et non au chargement du dit matériel.

TARIFS 2024 CENTRE DE LOISIRS

Les tarifs tiennent compte du quotient familial, et sont inclus les repas, goûters, sorties, garderie et le transport

Quotient familial	< 500	501 ≤ 600	601 ≤ 655	656 ≤ 720
Une journée avec repas pour 1 enfant	7,00 €	8,40 €	9,90 €	11,70 €

721 ≤ 810	811 ≤ 1000	> =1001
13,90 €	16,50 €	17,00 €

Réduction pour une fratrie

- * -0,50 € sur le prix de la journée à partir du 2ème enfant inscrit sur la même journée
- * -1,00 € à partir du troisième et plus inscrits sur la même journée

3-Bibliothèques : remboursement de frais des bénévoles

Les bénévoles du réseau de bibliothèques de la Communauté de communes Bresse Revermont 71 sont amenés à se rendre à des groupes de travail en lien avec la BDSL.

A ce titre, il est proposé que les frais engendrés par ces déplacements soient remboursés par la CCB71 aux bénévoles.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil communautaire.

Vote : Adoption à l'unanimité

Délibération 2023-59

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- **D'AUTORISER** le remboursement par la Communauté de communes de leurs frais de déplacements, y compris ceux effectués avec leur véhicule personnel, et de leurs frais de repas selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux, et sur ordre de mission du Président ;
- **DONNE** délégation à Monsieur le Président pour dresser et tenir à jour la liste de ces bénévoles ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération aux services fiscaux.

4- Demande de subvention auprès du Département

La CCB71 souhaite déposer un dossier de subvention au titre de l'appel à projet 2024 du Département, à savoir : VOLET 4 : INFRASTRUCTURES ET NOUVELLES MOBILITES DU QUOTIDIEN
Cette proposition est adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil communautaire.

Vote : Adoption à l'unanimité

Délibération 2023-60

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de solliciter une subvention d'un montant de 21000 euros (30 % du plafond de dépenses éligibles) auprès du Conseil Départemental de Saône et Loire, dans le cadre de l'appel à projet départemental 2024 pour : VOLET 4 : INFRASTRUCTURES ET NOUVELLES MOBILITES DU QUOTIDIEN-thématique 4.11 « Voirie intercommunale », pour le financement des travaux de voirie intercommunale ;
- **AUTORISE** le Président à faire toutes les diligences nécessaires à cette demande de subvention ;
- DECIDE** de notifier la présente délibération aux services fiscaux.

5- Proposition de mise en vente de la Pépinière d'entreprises (ZA de Beaurepaire en Bresse)

Le bâtiment de la Pépinière d'entreprises, situé à la ZA de la Chaigne (Beaurepaire en Bresse), trouve difficilement preneur auprès des entreprises pour la location des cellules. Au vu de ces difficultés de location et des frais d'entretien importants à la charge de la CCB71, la possibilité de vendre ce bâtiment a été étudiée. Après avoir pris attache auprès des domaines, il est proposé de mettre en vente le bâtiment pour 1 million d'euros.

Pour la mise en vente de ce bien auprès d'une agence immobilière et vu le montant du prix de vente, il convient de faire un appel d'offre afin de choisir l'agence qui sera en charge de la vente.

Les Conseillers communautaires, à l'unanimité, autorisent le Président à déposer un dossier d'appel d'offre afin de choisir l'agence immobilière responsable de la vente.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil communautaire.

Délibération 2023-61

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de la vente de l'immeuble « Pépinière d'entreprises » cadastré section ZC n° 168 sis rue des Bleuets à Beaurepaire en Bresse / ZA La Chaigne ;
- **S'ACCORDE** à poursuivre la réalisation de la cession en faisant appel à un professionnel de l'immobilier par mandat de vente sans exclusivité ;
- **DECIDE** de faire réaliser les diagnostics obligatoires ;
- **APPROUVE** le prix fixé par les Domaines avec une marge de 10 % ;
- **AUTORISE** le Président à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de cet immeuble.
- **DECIDE** de notifier la présente délibération aux services fiscaux.

6- Décision modificative n°1 : ouverture de crédits – budget annexe cellules commerciales

Une décision modificative du budget annexe des cellules commerciales de Mervans est nécessaire pour payer le dernier acompte pour l'assistance à maître d'ouvrage d'un montant de 2 930.40 €. Il est proposé d'inscrire en dépenses d'investissement 3 000 € au compte 21321 et 3 000 € en recettes d'investissement au compte 021. Il conviendrait également de procéder à un virement de 3 000 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil communautaire.

Délibération 2023-62

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de l'ouverture de crédits suivants au budget annexe cellules commerciales :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant	Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant
21321 (21) : Immeubles de rapport - 61	3 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement - 01	3 000,00
Total dépenses :	3 000,00	Total recettes :	3 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant	Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement - 01	3 000,00		
615221 (011) : Bâtiments publics - 61	-3 000,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Total Dépenses	3 000,00	Total Recettes	3000,0
-----------------------	-----------------	-----------------------	---------------

7- Dissolution du Syndicat des Cosnes

La dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Cosnes a été actée par ses membres le 09/11/2023. La CCBR71 est concernée sur son territoire pour la commune de Serrigny en Bresse. Il convient à la CCBR71 de se prononcer sur cette dissolution.

Cette dissolution est adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil communautaire.

Délibération n° 2023-63

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- **APPROUVE** la dissolution du Syndicat Intercommunale d'Aménagement du Bassin versant des Cosnes ;
- **ACCEPTTE** les conditions de liquidation telles qu'elles ont été exposées : la répartition de l'actif et du passif et le sort du personnel.
- **DECIDE** de notifier la présente délibération aux services fiscaux.

8- Désignation d'un délégué au SICED BRESSE NORD suite à démission

Suite à la démission de Madame DELCOURT Alexandra, il convient de désigner un nouveau délégué au SICED BRESSE NORD. Madame THOMET Sandra se porte candidate.

Cette candidature est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil communautaire.

Délibération n° 2023-64

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- **DECIDE** de la désignation de Madame THOMET Sandra comme déléguée titulaire au SICED BRESSE NORD en remplacement de Madame DELCOURT Alexandra.

- **DECIDE** que les délégués de la Communauté de communes Bresse Revermont 71 au SICED BRESSE NORD sont désormais les suivants :

Bosjean	Mme JACQUARD Françoise et M. CHAUDAT Dominique
Bouhans	Mme DESBOIS Nadine et M. RUEZ Jean Marc
Devrouze	Mme RICHON Nathalie et Mme DOMS Sabine
Diconne	M. COULON Robert et Mme DUFOUR Maryse
Frangy en Bresse	Mme EUVRARD Jocelyne et Mme NICOLAS Nathalie
Mervans	Mme CHEMY Murielle et M. VEYLON Philippe
Montjay	Mme ROTH Chantal et M. FICHET Didier
Le Planois	Mme THOMET Sandra et M. BERT Frédéric
St Germain du Bois	M. CAVARD Jean-Paul et Mme BONIN Annick
Sens sur Seille	Mme JALLEY Audrey et M. JACQUARD Sébastien
Serley	Mme EUVRARD Françoise et M. PARADIS Laurent
Serrigny en Bresse	Mme PRUDENT Magali et M. ROSSIGNOL Samuel
Le Tartre	M. MICHELIN Bernard et M. PICARD Gilles
Thurey	M. DOURIOT Bernard et M. MERLE Emmanuel

- **DECIDE** de notifier la présente délibération aux services fiscaux.

9- Informations et comptes rendus divers

- Commission Enfance-Jeunesse : Un point sur les inaugurations des bâtiments des micro-crèches et du bâtiment du relais d'assistantes maternelle est présenté aux délégués. Il est fait un compte rendu du dernier centre de loisirs, organisé durant les vacances de la Toussaint.

- Commission voirie : La réunion de fin des travaux du programme 2023 est prévue le 04/12/2023 à Saillenard. La livraison de la commande d'enrobé est prévue vers le 10 décembre 2023. La demande des travaux des communes pour le programme de voirie 2024 sera à faire prochainement.

- Communication de la CCB71 : Les agendas seront bientôt disponibles et seront à distribuer à tous les foyers. Il est demandé aux communes de faire passer leur calendrier des manifestations pour permettre une diffusion plus large.
- Bibliothèques : Le prochain salon du livre à Saillenard se déroulera le 3 décembre 2023. Il est fait un point sur le réseau de bibliothèques.
- Musique : Il est fait un point sur l'association ECDAM. Un nouveau bureau a été élu en juin 2024. Les problèmes avec l'URASAAF sont réglés. Un changement du statut et du nom de l'association est envisagé.
- Projet Alimentaire Territorial (PAT) : Un point est fait sur l'avancement de la mise en place du PAT sur le territoire.
- Zone d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER) : Etant donné les délais relativement courts afin d'établir les cartes, il est proposé de faire un courrier aux autorités compétentes pour obtenir un délai supplémentaire.
- Rapport d'activités 2022 du Conseil de développement : Le rapport d'activités 2022 est disponible. Il est indiqué qu'à partir de 2024, des cafés-débats seront organisés tout le 3ème vendredi de chaque mois à l'Auberge de Saint Usuge afin de débattre et d'aborder des thèmes divers et variés.
- Compétence eau/assainissement : En vu de la prochaine compétence eau/assainissement au 1^{er} janvier 2026, il convient de voir comment cette prise de compétence pourrait être réalisée. L'appui d'un bureau d'étude pourrait être nécessaire.
- Formation DDT : Une formation de la DDT va se dérouler les 12, 13 et 14 décembre à la villa d'hébergement de Serley. Une quinzaine d'agent y seront présents.

Didier FICHET
Président CCB71

Nicolas VILAIN
Secrétaire de séance

